



OBJET : Travaux Voie Communale n°2 Rue de LA Quinte

Le Maire de la commune de LAVARDIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu la demande présentée par la société COLAS de Champagné pour les travaux de sécurisation de la Rue de La Quinte ;

Considérant qu'en raison de ces travaux à partir du 7 avril 2025, il convient d'assurer la sécurité des personnes, la circulation et prévenir des accidents, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement.

ARRETÉ :

Article 1 : Autorisation

La Société COLAS exécutant les travaux de sécurisation de la Rue de La Quinte, voie communale n°2, est autorisée à occuper le domaine public **à partir du 7 AVRIL 2025**

- VC n°2 Rue de La Quinte

et pendant toute la durée des travaux , la circulation sera **interdite** à la circulation

La Société COLAS chargée des travaux aura la charge de la signalisation temporaire de chantier et de la mise en place d'une déviation.

Pendant la durée de ces travaux, la voie communale sera fermée à la circulation ;

Le stationnement sera également interdit au droit du chantier.

Article 2 : délais de prescription

Cet arrêté prendra effet à partir du 7 Avril 2025 et ce pour la durée des travaux (12 jours).

Ampliation du présent arrêté :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Commandant de Brigade de gendarmerie de Conlie
- Société COLAS

Fait à LAVARDIN, le 3 AVRIL 2025

Le Maire
Rémy MAUBOUSSIN

